



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026/020

**Séance du 30 mars 2026**

Nombre de conseillers : 19

L'an deux mille vingt-six  
le 30 mars

En exercice : 19

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien BLANC, maire.

Présents : 19

Date de la convocation : 25 mars 2026

Votants : 19

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs Aurélien BLANC, Gisèle DONIN, Roland SEIGLE, Chantal LOMETTI, Jean-Marie OGER PREVOT, Emilie JACQUIER, Samuel DANNA, Cléo MOIROUD, Christophe DESSAINTJEAN, Marie-Claude JEANDEAUD, Joël MARGERIDON, Amélie ROUARD-MARTIN, Matthieu IZARD, Elodie REUBREZ, Mathis LAUBE, Christiane BOULUD, Serge MAESTRO, Fabienne LENOIR, Stéphane CHEMIN.

**OBJET :**  
**Commissions municipales**

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, je vous propose de créer neuf commissions municipales chargées d'examiner les projets qui seront soumis au conseil.

Les commissions sont les suivantes :

- FINANCES/BUDGET
- URBANISME
- TRAVAUX/BATIMENTS
- AFFAIRES SCOLAIRES
- VOIRIE/ENVIRONNEMENT
- PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
- PETIT PATRIMOINE/FLEURISSEMENT
- BIBLIOTHEQUE/COMMUNICATION/CULTURE
- CEREMONIES ET PROTOCOLE

Je vous propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques,

**Article 1** : Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la liste des commissions municipales citées ci-dessus.

**Article 2** : après appel à candidatures et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

**1 – FINANCES / BUDGET**

Mmes et Mrs Gisèle DONIN, Roland SEIGLE, Jean-Marie OGER PREVOT, Chantal LOMETTI, Emilie JACQUIER, Samuel DANNA et Christophe DESSAINTJEAN.

**2 - URBANISME**

Mmes et Mrs Samuel DANNA, Gisèle DONIN, Roland SEIGLE, Jean-Marie OGER PREVOT, Chantal LOMETTI, Emilie JACQUIER et Christophe DESSAINTJEAN.

**3 – TRAVAUX / BATIMENTS**

Mmes et Mrs Christophe DESSAINTJEAN, Samuel DANNA, Matthieu IZARD, Jean-Marie OGER PREVOT, Mathis LAUBE, Serge MAESTRO, Emilie JACQUIER et Joël MARGERIDON.

**4 – AFFAIRES SCOLAIRES**

Mmes et Mrs Emilie JACQUIER, Gisèle DONIN, Amélie ROUARD-MARTIN, Elodie REUBREZ, Christiane BOULUD, Stéphane CHEMIN et Serge MAESTRO.

**5 – VOIRIE / ENVIRONNEMENT**

Mmes et Mrs Roland SEIGLE, Joël MARGERIDON, Matthieu IZARD, Fabienne LENOIR et Mathis LAUBE

**6 – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Mmes et Mrs Cléo MOIROUD, Roland SEIGLE, Mathis LAUBE et Matthieu IZARD.

**7 – PETIT PATRIMOINE ET FLEURISSEMENT**

Mmes et Mrs Emilie JACQUIER, Christophe DESSAINTJEAN, Fabienne LENOIR, Matthieu IZARD et Stéphane CHEMIN.

**8 – BIBLIOTHEQUE / COMMUNICATION / CULTURE**

Mmes et Mrs Gisèle DONIN, Jean-Marie OGER PREVOT, Samuel DANNA, Christiane BOULUD, Marie-Claude JEANDEAUD, Serge MAESTRO, Elodie REUBREZ et Amélie ROUARD-MARTIN

**9 – CEREMONIES ET PROTOCOLE**

Mmes et Mrs Chantal LOMETTI, Samuel DANNA, Cléo MOIROUD, Jean-Marie OGER PREVOT, Christophe DESSAINTJEAN, Gisèle DONIN et Joël MARGERIDON.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 31 mars 2026  
Le maire, Aurélien BLANC.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Aurélien Blanc', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DES BELLES-ÉTOILES' and '38 (Isère)'.